



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de SAINT LUBIN-DES-JONCHERETS

BREZOLLES, le 13 JUIN 2023.

ARRETE MUNICIPAL N° 2023 – 064

PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

RUE MARIE CURIE

A L'OCCASION DE TRAVAUX

À compter du **13 au 16 Juin 2023**

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande, en date du **13 Juin 2023**, effectuée par **M. Guy LEMAITRE**, domicilié **07 rue Marie Curie 28270 BREZOLLES**, qui souhaite **déposer 1 benne** pour effectuer des travaux à son domicile en occupant temporairement le domaine public **RUE MARIE CURIE (au droit du n° 7)** ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

A R R E T E :

Article 1° : Du **13 au 16 Juin 2023**, **M. Guy LEMAITRE**, est autorisé à déposer 1 benne en occupant temporairement le domaine public sur le **RUE MARIE CURIE (au droit du n° 7)** ;

Article 2°: Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3° : Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 4° : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires et de rétablir, dans leur état initial, la chaussée, l'accotement, le trottoir ou le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

Article 5° : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6° : La Secrétaire de mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.



P/Le Maire, l'Adjoint,

Loïc BARBIER. Jean-Luc LÉONTE

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr